



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 059-18 C

Objet : RS - Commune de Puygros - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

• conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 059-18 C

objet **RS - Commune de Puygros - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Puygros.

L'exposé de la procédure, le bilan de la mise à disposition du public qui s'est tenue du jeudi 15 mars 2018 au lundi 16 avril 2018 inclus, et les modifications apportées suite à cette mise à disposition sont présentés dans l'annexe n° 1.

Les objectifs de la modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros soumis à approbation

Le POS de Puygros a été approuvé le 1^{er} décembre 2001. Le document n'a pas évolué depuis.

Le projet de modification simplifiée n° 1 a pour objet d'ajuster plusieurs points du règlement écrit et graphique pour faciliter l'implantation d'une activité artisanale sur la commune. Il s'agit donc :

- dans le règlement écrit, de permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zone NC,
- dans le règlement écrit, d'adapter les règles concernant les stationnements et les espaces libres en zone NC en conséquence,
- dans le règlement graphique, d'identifier dans la zone NC les bâtiments concernés.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros soumis à approbation

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de la mise à disposition du public sont présentés dans l'annexe n° 1.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas. Sa décision n° 2017-ARA-DUPP-00703 en date du 21 mars 2018 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Compte tenu des avis émis par les PPA, dont l'autorité environnementale, et de l'absence d'observations du public sur les registres, par courrier et par courriel, le projet de modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros n'est pas modifié suite à la mise à disposition du public.

Le projet de modification simplifiée n° 1 soumis à approbation est annexé à la présente délibération (annexe 2).

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne réduisent pas un espace boisé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant que les modifications proposées ne majorent pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ne diminuent pas les possibilités de construire, ne réduisent pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant que la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols de Puygros, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles [L.153-36 à L.153-40](#) et [L.153-45 à L.153-48](#),

Vu la délibération du Conseil municipal de Puygros du 01 décembre 2001 approuvant le Plan d'occupation des sols,

Vu l'arrêté n° 2018-006 A du 26 janvier 2018 engageant la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols de Puygros,

Vu la délibération n° 015-18 C du Conseil communautaire du 08 février 2018 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros,

Vu la décision n° 2017-ARA-DUPP-00703 du 21 mars 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols de Puygros soumis à approbation,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols de Puygros, telle qu'elle est annexée à la présente délibération (annexe n° 2), non modifiée suite à la mise à disposition du public dont le bilan est présenté dans l'annexe n° 1,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Puygros et à Chambéry métropole - Cœur des Bauges durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Puygros, aux jours et heures d'ouverture au public

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 059-18 C

Objet de l'acte :	RS - Commune de Puygros - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols
Thème Préfecture :	2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Date de l'acte :	03 mai 2018
Annexe :	Exposé de la procédure et justification des modifications apportées au projet;Modification simplifiée numéro 1;Règlement du plan d'occupation des sols;POS de Puy-Gros;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20872H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20872H1

Date de transmission en Préfecture :	22 mai 2018
Date de réception en Préfecture :	22 mai 2018